

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Projet d'installation en maraîchage biologique en Indre-et-Loire

Tours métropole Val de Loire

CONTEXTE DU SITE D'INSTALLATION ET VOLONTÉ LOCALE

Le Projet Alimentaire Métropolitain affirme avec force la nécessité de promouvoir, aux lisières et dans la ville, une agriculture nourricière, productive et néanmoins responsable. C'est afin de répondre à cet objectif que Tours Métropole Val de Loire (TMVL) fait de l'encouragement à l'installation de porteurs de projet ou à la conversion vers une agriculture biologique un des axes prioritaires de ce projet.

Dans cette perspective, la Métropole, avec le soutien de la commune de St Avertin a la volonté de favoriser l'implantation d'un.e maraîcher.e, afin de développer l'offre de produits d'alimentation pour les habitants. Il existe un fort potentiel de débouchés locaux via plusieurs circuits à développer : restauration scolaire, et autre restauration hors domicile, magasin spécialisé ou marché de producteurs, AMAP, vente à la ferme...



CADRE DE L'INSTALLATION

TMVL a acquis en 2015 les parcelles AD 22, 30, 31, 617, 983, 985, 987, 990, 1167 sises « prairie de Cagné » à Saint Avertin, pour une superficie totale de 24 ha 71 a 56 m².

Les terrains en question sont classés dans le secteur inondable de protection des milieux naturels dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Avertin et sont repérés comme noyau de biodiversité sur la carte de la Trame Verte et Bleue de l'Agglomération.

Leur maîtrise foncière a constitué l'opportunité de pérenniser la vocation naturelle des bords de Cher et de préserver la ressource en eau potable du secteur (puit de captage de la boucle de Cagné), en recherchant des modes d'occupation des lieux compatibles avec ces objectifs, tels que l'élevage canin ou la pâture bovine (ces activités étant en place depuis 2017) et aujourd'hui le maraîchage écologique. Ainsi TMVL propose une mise à disposition de 2 ha, pour un projet maraîcher en agriculture biologique, l'obtention de ce label répondant au souci de préservation de la ressource aquifère (nappe du Cher) très proche de la surface et à l'objectif fixé par la loi Egalim et repris dans le Projet Alimentaire Territorial de la Métropole.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DES CONDITIONS DE PRODUCTION

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE

La surface identifiée pour le projet représente 2 ha, avec une extension possible de 3ha supplémentaires au regard d'un bilan d'exploitation conduisant à la nécessité de se développer au terme d'une période de 3 ans minimum.



La formation géologique affleurant au droit du site est constituée des alluvions du Cher qui recouvrent la craie turonienne. Les sols sont des fluvisols issus d'alluvions, matériaux déposés par le Cher. Ils sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables). Une étude pédologique est en cours et pourra être fourni aux candidats début septembre.

Le terrain est en zone d'aléa fort du PPRI de Saint Avertin. Sont autorisées :

A _{TF} 3-3	Les constructions nouvelles à usage d'activité agricole, (excepté les bâtiments d'activités agricoles hors-sol) et les constructions liées à la vente directe et à la transformation des produits de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none">-Être liées et nécessaires à une exploitation agricole-Assurer la gestion et l'entretien des espaces agricoles et naturels de l'exploitation en zone inondable- Prévoir le stockage en cas de crue des produits polluants au-dessus des PHEC ou leur déplacement hors zone inondable-Placer les équipements sensibles au-dessus des PHEC-Justifier de l'impossibilité de construire hors zone inondable pour les constructions liées à la vente ou à la transformation des produits <p>Recommandations : Réaliser un auto-diagnostic de vulnérabilité de l'exploitation agricole vis-à-vis du risque d'inondation préalablement à toute construction (voir glossaire)</p>
------------------------	---	--

EQUIPEMENTS : IRRIGATION – SERRES - BÂTIMENTS

TMVL, propriétaire des terrains, souhaite assurer les gros investissements indispensables à l'activité maraîchère. Le choix des installations se fera en concertation avec le candidat retenu.

InPACT 37 apporte conseils et préconisations.

Les investissements prévus sont :

Cf. Annexe : viabilisation du terrain par TMVL

IRRIGATION – mise en place prévue à l’automne 2021

- le forage d’irrigation avec comme objectif de débit de 20m³/h – en cours
 - la pompe et le régulateur de pression
- Le système d’irrigation sera à la charge du candidat*

BATIMENT / ABORDS – installation prévue pour le 1^{er} semestre 2022

- Bungalows de stockage et de vente
- Accès à l’eau potable et à l’électricité
- Clôture des parcelles

MISE À DISPOSITION DES TERRES

La mise à disposition des terres se fera par fermage via la signature d’un bail rural à clauses environnementales avec le candidat retenu.

Le bail rural à clauses environnementales se définit par le paiement d’un fermage (loyer annuel), avec une durée de 9 ans minimum.

LES ACTEURS PARTENAIRES

COLLECTIVITÉS : TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE ET ST AVERTIN

Le projet est à l’initiative de TMVL. Il s’intègre dans le plan d’actions du Projet Alimentaire Territorial et la politique de préservation des corridors écologiques (trame verte et bleue). Les élus souhaitent développer l’offre de produits locaux et bio pour les habitants.

INPACT 37

InPACT 37 a pour objectif de promouvoir et de participer au développement des agricultures paysannes et biologiques en Touraine. InPACT accompagne la Métropole sur le projet.

InPACT coordonne les tests d’activités agricoles en Indre-et-Loire, en partenariat avec l’ADEAR 37, le GABBTO et la Coopérative d’installation en agriculture paysanne (CIAP) Centre-Val de Loire et l’ARDEAR.

GROUPE D’APPUI LOCAL

Un groupe d’appui local sera constitué autour du porteur de projet. Il doit permettre au candidat retenu le soutien nécessaire pour son installation, d’assurer l’ancrage territorial et la réussite du projet.

CRITÈRES ATTENDUS POUR LE PROJET

LE PROJET AGRICOLE

La production de légumes diversifiés en agriculture biologique certifiée est la priorité sur ce projet. Des diversifications de production pourront être prévues (élevage avicole ou autres productions végétales par exemple).

L’ANCRAGE TERRITORIAL DU PROJET

La commercialisation à destination de la restauration hors domicile est fortement souhaitée. La commercialisation en vente directe ou dans des circuits de proximité est attendue.

Les partenaires du projet pourront mettre en relation le candidat avec de nombreux acteurs du territoire pour la mise en place de débouchés en circuits de proximité.

ATOUTS ET CONTRAINTES DU PROJET

ATOUTS

- Appui fort de la collectivité / Investissement pris en charge : accès à l'eau pour l'irrigation, bâtiments, clôtures
- Des acteurs en accompagnement de l'installation
- Des débouchés locaux identifiés
- Des sols plutôt satisfaisants pour la culture de légumes
- Une possibilité de diversification de la production
- Un espace naturel préservé

CONTRAINTES

- Aire des gens du voyage à proximité : favoriser le dialogue pour la bonne cohabitation
- Zone inondable. Cf prescriptions PPRI énoncé ci-dessus
- A ce jour, pas de voies cyclables pour se rendre sur le site

CALENDRIER

	juil-21	juil-21	août-21	août-21	sept-21	sept-21	oct-21	oct-21
Manifestation d'intérêt								
Diffusion								
Temps de réponse Visite				06-sept				
Date de visite					10-sept			
Candidature								
Dépôt des candidatures						30-sept.		
Sélection du candidat								20-oct.

Manifestation d'intérêt et visite du site

- **Avant le 6 septembre** : les personnes intéressées par le projet et souhaitant visiter les lieux envoient le formulaire de manifestation d'intérêt (en Annexe) à InPACT 37 pour une inscription à la visite collective.
- **10 septembre 10h** : visite du site et rencontre collective entre les partenaires et les candidats.

Candidature

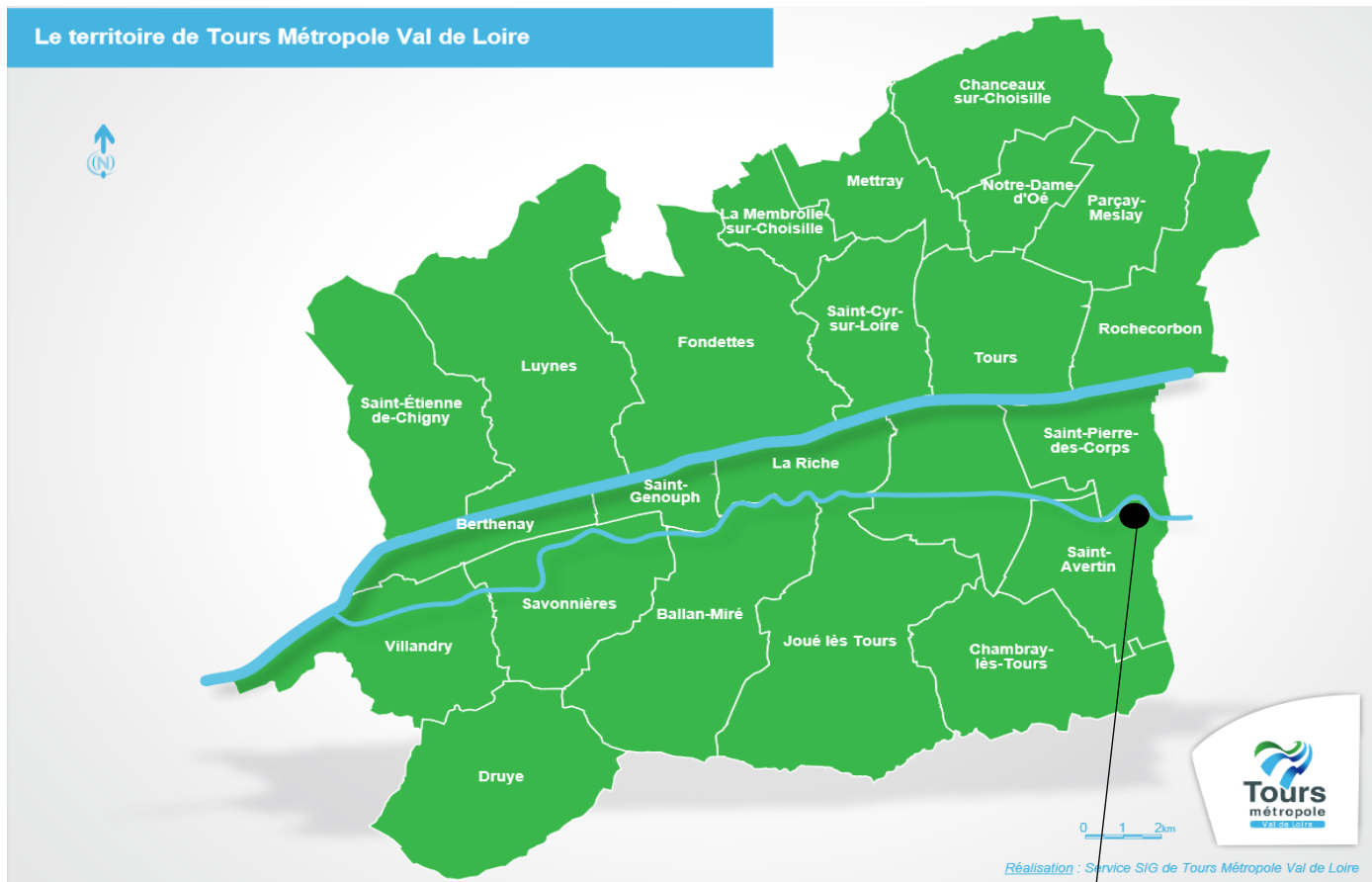
- Du 10 septembre au 30 septembre : envoi des dossiers de candidatures à InPACT 37
- Du 30 septembre au 20 octobre : sélection du candidat

Mise en production visée automne 2022

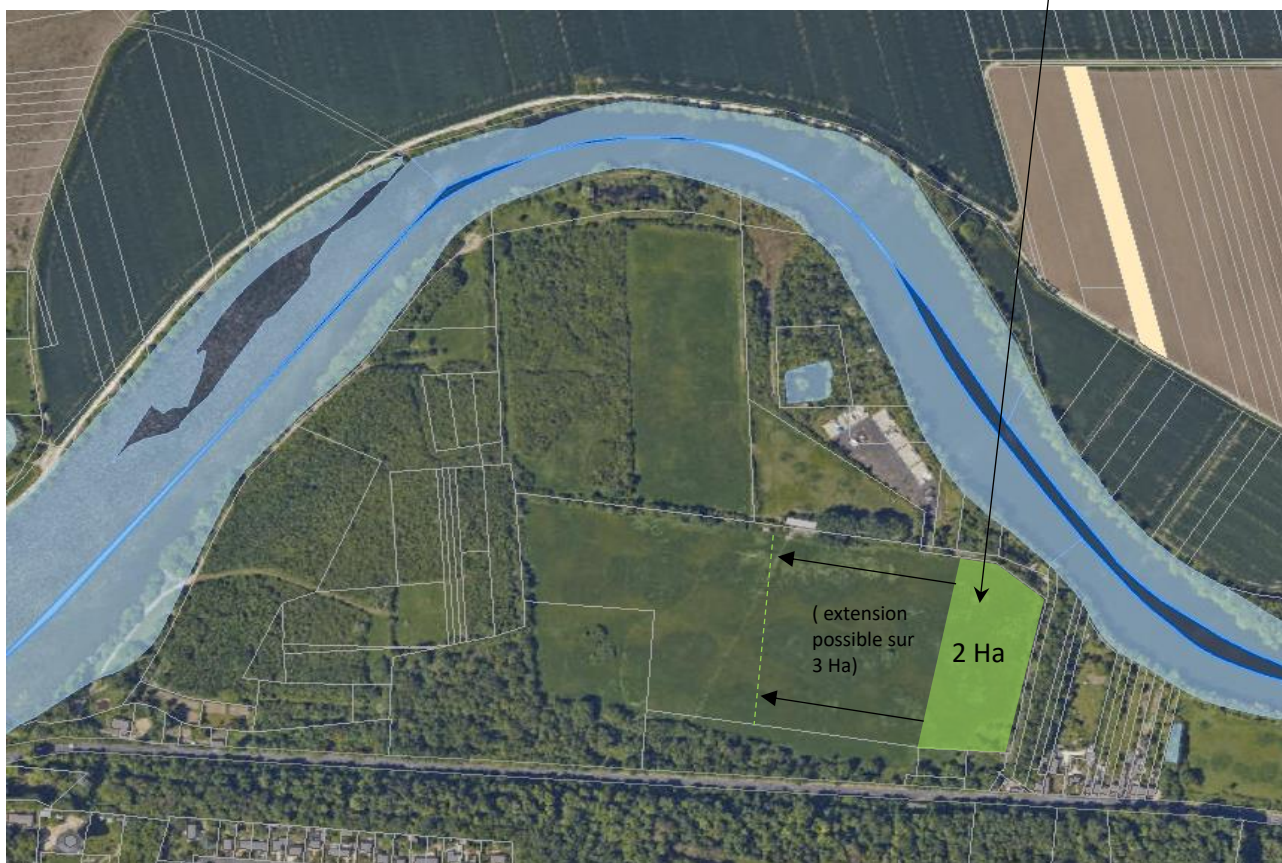
Contact : InPACT 37 - contact@inpact37.org / 02 47 86 39 25 - 06 52 36 62 19

Viabilisation d'un terrain en vue de l'installation d'un maraicher sur la commune de St Avertin, Prairie de Cangé.

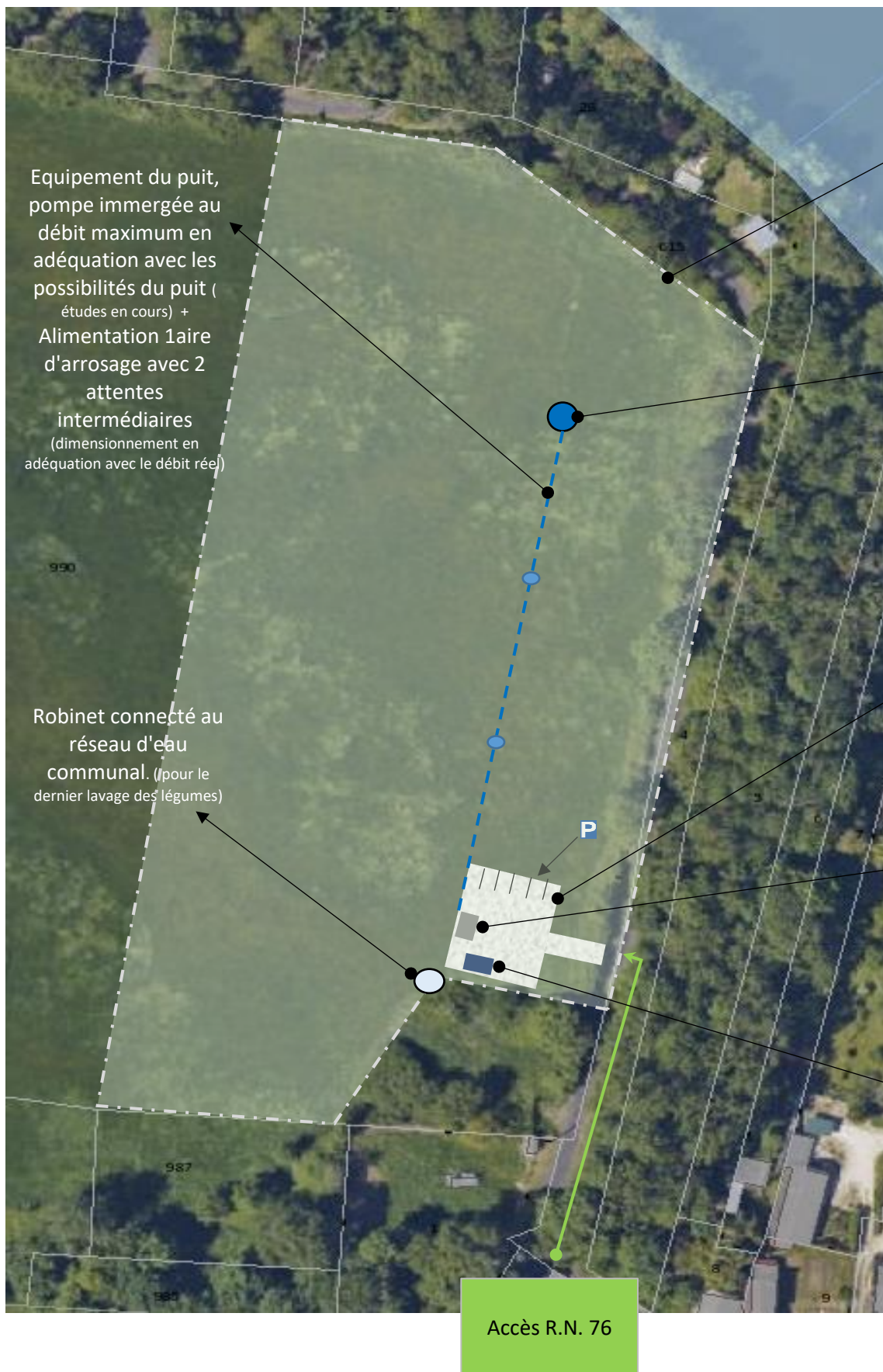
Le territoire de Tours Métropole Val de Loire



Réalisation : Service SIG de Tours Métropole Val de Loire



TRAVAUX/FOURNITURES PRISES EN CHARGE PAR LA METROPOLE:



Equipement du puit, pompe immergée au débit maximum en adéquation avec les possibilités du puit (études en cours) + Alimentation 1aire d'arrosage avec 2 attentes intermédiaires (dimensionnement en adéquation avec le débit réel)

Robinet connecté au réseau d'eau communal. (pour le dernier lavage des légumes)

Clôture défensive des 2 Ha

Création d'un puit, ouvrage sous contrainte de l'état.
(Dimensionné au minimum pour 2 Ha et au maximum de ses possibilités pour être au plus proche de l'extension possible)

Empierrement d'une plateforme de vie de 450m2

Installation d'un modulaire de 15m2 à définir suivant besoin, mis sous alarme. (visuels annexe n°2)

Installation d'un container frigo de 15m2 monophasé, 4KW (visuel annexe n°1)

Accès R.N. 76

Visuel n°1 container frigo de 15m2



Visuel n°2, module à définir de 15m2

a/ Bungalow (isolé/chauffé)



b/ bungalow "pôle de vente" (ouvrants en façade)



<p>SOLFAB Constructions modulaires</p>	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE		Com :	C. CHIRON
	KALIS		Date :	07/05/2019
	Vente - B		Surface :	14.98 m²
	Z.A.C. de Fenêtré-44810 HERIC		HSP :	2380 mm
	Tel : 02 28 00 24 24 - Fax : 02 28 00 24 55		ECH :	1:50
	contact@solfab-france.fr - www.solfab-france.fr		N° Plan :	55539-35084
		Desg :	M. THERCELIN	

